

AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Vu le Code des transports et notamment l'art.L4241-3;

Les voies navigables de Bretagne connaissent régulièrement une forte propagation des plantes invasives (jussie, élodée, hydrocotyle).

Afin de pouvoir appréhender les éventuelles difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés, les usagers de la voie d'eau sont informés des conditions actuelles de navigation en lien avec la présence de ces plantes, ainsi que des interventions de traitement programmées ou réalisées.

Les informations sont jointes dans le tableau annexé au présent avis.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à faire preuve de vigilance et à respecter les consignes qui pourraient être données par les éclusiers ou l'entreprise réalisant les travaux.

Avis émis par :



Direction des voies navigables
contact.ddvn@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7